Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

Objet : Evaluation du plan de gestion du projet RNR Etang et boisements de Joreau - Communes de Gennes et Chênehutte – Trêves-Cunault (49) Section B – Plan de gestion du site

Vote : Avis favorable

Le plan de gestion comprend successivement :

Date: 10 décembre 2014

Un rappel concernant le diagnostic et la définition des enjeux La définition d'un programme d'actions La synthèse du plan de travail envisagé sur 6 ans Le budget prévisionnel.

I/ Le diagnostic et la définition des enjeux.

Ce premier chapitre apporte des éléments complémentaires à la section A du plan de gestion suite aux remarques formulées par le CSRPN en juin 2013. Ils complètent utilement cette première partie.

Ils appellent quelques remarques complémentaires de notre part.

Page 8 : pourquoi les routes et chemins communaux ne font-ils pas partie de la réserve ? Celle-ci est intégralement située dans des espaces communaux et on connaît par ailleurs l'intérêt des chemins forestiers et de leurs milieux associés (bermes, ornières...).

Page 16 : dans le paragraphe « arachnides, chilopodes et malacostracés », une seule araignée est mise en avant, *Micrargus subaequalis* (avec une référence erronée puisque qu'il est « indiqué qu'elle n'a été observée que trois fois en 49 » alors que l'atlas du Maine-et-Loire de S. Braud indique 9 données sur 7 communes). Cependant, deux autres araignées plus rares en Anjou et déterminantes en PDL ne sont pas mentionnées dans ce paragraphe: *Dolomedes fimbriatus* et *Mendoza canestriini* présentes sur le site et effectivement citées en annexe 19. De ce fait, leur mention n'est pas faite non plus dans le chapitre « enjeux ».

Chapitre 1-2 : le paragraphe essentiel « les facteurs influençant la conservation actuelle du site » est effectivement intégré, à la demande explicite du CSRPN.

Cette partie est fondamentale pour comprendre la dynamique du site d'où découleront les objectifs de conservation, de gestion... puis les actions. Elle souffre cependant encore d'imprécisions qui ne sont pas toutes imputables aux auteurs (manque d'information).

Sa lecture ne nous permet pas de savoir exactement si l'étang est ou non en voie d'atterrissement ou d'envasement ni si son niveau d'eau moyen est à la baisse, faute d'informations récentes et fiables.

Par ailleurs, le paragraphe « invasion par les espèces allochtones » liste des espèces alors même que n'est pas abordé ou seulement de façon superficielle l'impact même de ces espèces sur les habitats (« la présence de l'écrevisse de Louisiane est à confirmer », « il est possible que la jussie soit présente dans les queues d'étang »...). La même imprécision caractérise les mentions d'espèces halieutiques allochtones introduites (deux sont citées sur les « nombreuses » ; quelles sont les autres ? Le silure n'est pas traité) ou encore les derniers traitements chimiques des herbiers (« dans les années 2000 ») et les produits utilisés ? Il est évoqué les risques d'affouillement lié au ragondin ; par contre l'action des carpes sur la turbidité de l'eau n'est pas évoquée. La Corbicule, citée en annexe, n'est pas évoquée dans ce chapitre au titre d'espèces allochtone potentiellement impactante.

Le chapitre 1-3 : « les enjeux du site » est correctement traité, même s'il repose sur certains présupposés déjà évoqués.

II/ Le programme d'actions.

Il permet de décliner les enjeux en objectifs à long terme (OLT), puis en actions (pages 28 à 33).

Plusieurs actions permettant une meilleure connaissance de la dynamique des milieux (installation d'une échelle limnimétrique, suivi des niveaux de l'étang, suivi des herbiers à characées...) relèvent d'un objectif à long terme de « préservation des habitats » (OLT 1). Il nous semble qu'il serait plus logique de les intégrer respectivement dans l'OLT 4 : « étudier et suivre la dynamique hydrosédimentaire de l'étang... » et OLT 3 : « étudier et suivre les habitats et populations d'espèces à fort enjeu ».

Fiche TU 3 (P° 43) : Quelle sera l'efficacité de l'action de débroussaillement de ronciers sur la population de ragondins ? L'action TE2 prélèvements par piégeage nous semble plus pertinente.

p. 44 : il n'est pas évoqué le silure qui devrait être également évacué du site.

En ce qui concerne les suivis eux-mêmes, il faudra veiller à les concentrer dans le temps de manière à limiter leur impact en termes de dérangement sur la faune et les habitats.

Fiche TU 7 (P° 51): Le devenir des matériaux décapés n'est pas précisé (régalage à proximité ou exportation hors du site ?). Il faudra s'assurer au préalable de l'absence d'espèces patrimoniales sur le site avec un diagnostic précis des placettes avant décapage et exportation des matériaux (au moins jusqu'à des zones stabilisées et sans enjeux dans les « habitats » très anthropiques : parking, etc.).

Fiche TU 8 (P° 54) : Les coûts présentés dans le tableau ne doivent pas comprendre l'exportation des matériaux. Aucune précision ne figure sur les modalités (mécanique, manuelle?) de ce travail d'exportation. Il conviendrait d'y préciser que l'exportation devra être obligatoire et contrôler qu'elle soit effectivement réalisée.

Fiche SE 10 (P° 66): Aucune précision n'est apportée sur les méthodes de recensement des oiseaux potentiellement nicheurs qui ne sont pas des passereaux (rapaces, hérons...).

Fiche SE 13 (p. 69): il nous semble nécessaire d'ajouter un suivi des espèces d'arachnides remarquables des zones humides. Ainsi la recherche et la localisation des habitats à Dolomède et Argyronète (possible sur le site) pourraient être couplées à l'étude des coléoptères aquatiques.

Par contre, la recherche et la localisation de *Mendoza canestriini*, espèce remarquable, est plus difficile, car elle demande une action supplémentaire par fauchage/battage des hélophytes. Tout au plus sa recherche pourra elle être couplée à d'autres actions de suivis.

Enfin, une recherche devra être conduite dans les ceintures d'hélophytes sur certains mollusques d'intérêt communautaire potentiellement présents (*Vertigo sp*).

Par ailleurs, compte tenu des enjeux, cette action SE13 devrait être mise en priorité haute.

Fiche SE 14 (p. 70) : l'identification des exuvies ou la recherche/identification d'adultes uniquement par un stagiaire épaulé par un technicien PNR sans prévoir d'assistance extérieure (structures naturalistes compétentes) nous semble illusoire. Un budget « assistance extérieure » devrait être prévue sur cette action essentielle pour le site. Elle pourrait relever par ailleurs de la déclinaison régionale du Plan National d'Action Odonates.

Compte tenu des enjeux liés aux odonates, nous ne pouvons nous contenter en termes de suivi de « le protocole de l'étude de 2010 sera repris mais allégé, notamment en ce qui concerne la recherche d'exuvies ». Il est essentiel d'instaurer un double suivi sur ce plan d'eau : tous les 3 ans, opération « coup de poing » avec collecte d'exuvies par une méthode standardisée (placettes fixes ou autres procédés) et tous les ans, suivi « allégé » sur observations répétées des imagos et comportements associés (type suivi tendanciel). Par ailleurs, un démarrage en mai des suivis suffirait.

Ce suivi allégé pourrait intégrer la démarche de Suivi Temporel des Libellules (STELI) du MNHN avec adaptation de la phénologie des passages aux espèces concernées et ajout d'une dimension semi-quantitative. Le suivi SE 14 devrait démarrer dès le printemps 2015.

Fiche SE 18 (P° 75) : L'étude bathymétrique semble être sous-estimée financièrement. Les chiffres présentés s'appuient-ils sur un devis ?

Fiche SE 21 (P° 78) : L'analyse de la qualité de l'eau et des sédiments mériterait d'être engagée, de notre point de vue, dès 2015. Pourquoi prévoir d'acheter le matériel nécessaire à ce suivi alors que l'analyse est faire par un prestataire (BE/UCO) ?

On peut par ailleurs légitimement s'interroger sur l'importance relative en termes de temps de travail, de chacune des fiches et l'écart entre les temps attribués aux suivis des espèces « patrimoniales » sous évaluées par apport aux espèces « invasives » ou fiches annexes (SE 15 à 17) ?

Dans le même ordre d'idées sur l'aspect budgétaire, et si l'on retire les actions relevant de la police et de l'administration de la RNR, les actions relevant de la connaissance et la préservation des espèces et des milieux nous semblent nettement sous-évaluées compte tenu des enjeux par rapport aux actions relevant de la connaissance des publics et de leur accueil.

Il va de soi que l'accueil du public est une mission inhérente à un projet de RNR, a fortiori dans un espace public. En revanche, il nous semble que les premières années du plan de gestion d'un tel étang oligotrophe devraient prioritairement être consacrées à une meilleure connaissance des espèces et habitats en place, une appréhension plus fine des facteurs agissant sur les milieux et de fonctionnalités écologiques, ainsi qu'à une préservation efficace de ces richesses. C'est parce que l'on se sera donné collectivement les moyens de préserver durablement ce site remarquable, que l'on pourra alors étudier les modalités d'accueil des publics. Les actions PI6, 7, 8 et 9 peuvent être programmées à partir de 2016 seulement et progressivement afin de laisser le temps d'évaluer leurs impacts.

À ce titre, il est anormal que le facteur « activité de la pêche » décrit p° 23 comme « ayant potentiellement des impacts sur les habitats et espèces du site » ne donne lieu à aucun objectif opérationnel et aucune action spécifique.

On serait en mesure d'attendre pour le moins, à ce que des pêches électriques puissent être menées afin de mieux connaître le stock piscicole de l'étang, en termes de richesse et de diversité spécifiques, de croissance... Seul cet état des lieux objectif permettrait d'envisager d'éventuels alevinages raisonnés et raisonnables (en qualité et en quantité). En outre, la pratique de la pêche dans une telle réserve, devrait donner lieu à une discussion élargie et constructive concernant les pratiques (techniques d'amorçage, technique du No Kill à revoir également notamment pour le silure), les modalités et la réglementation.

À ce titre, il est souhaitable de passer l'action SE22 « suivi des activités de pêche et de chasse » en priorité haute.

Cet infléchissement concerté des usages, du fait de la présence de richesses naturelles exceptionnelles reconnues par le statut de RNR, pourrait s'envisager de la même façon s'agissant des pratiques sylvicoles ou des modes de fréquentation.

Remarque de forme : il n'y a pas une bonne concordance entre le code couleurs (rouge vs. orange) et le code chiffre (1 vs. 2), au moins dans les tableaux p. 32 et p.84.

Conclusion

Compte tenu des avancées significatives faites tant dans la rédaction du présent plan de gestion que dans les diverses phases de validation des comités de pilotage et groupes de travail allant dans le sens de la préservation de ce site remarquable, nous proposons un avis favorable au présent plan de gestion, sous réserve d'y apporter les précisions demandées et de tenir compte du point suivant.

Nous proposons qu'un infléchissement soit apporté à ce document allant dans le sens d'une plus grande priorité donnée (financièrement et du point de vue du phasage) aux actions relevant de la connaissance, du suivi et de la préservation des espèces et des milieux (au moins pendant les trois premières années). De même, nous formulons le souhait que le dialogue constructif engagé sur le site se poursuive avec les représentants des différents usagers de cet espace sensible afin de mieux prendre en compte cette richesse et cette fragilité dans les pratiques.

Le Président du CSRPN

Jan-Bernard BOUZILLE